



COMMUNE DE LA VERRERIE

Administration communale
de La Verrerie
Route de la Colline 108
1624 Progens

téléphone : 026 / 918 60 40
secretariat@la-verrierie.ch

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la Commune de La Verrerie sont convoqués en assemblée communale ordinaire **le mardi 10 décembre 2024, à 20h00 à la grande salle du Restaurant de la Croix-Fédérale à Le Crêt.**

TRACTANDA

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 mai 2024
- 2 Budgets 2025
 - 2.1 Présentation générale du budget du compte de résultats
 - 2.2 Présentation du budget d'investissement
 - 2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un bus scolaire
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation des budgets
- 3 Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2027
- 4 Modification générale du règlement du personnel communal
- 5 Nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
- 6 Modification partielle du règlement des finances
- 7 Modification générale du règlement sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
- 8 Modification partielle du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
- 9 Modification partielle du règlement communal de l'accueil extrascolaire
- 10 Divers

Le procès-verbal et les différents documents soumis à l'assemblée communale **ne seront pas lus en séance**. Ils peuvent être **consultés au bureau communal 10 jours avant l'assemblée** durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous (026 / 918 60 40) ou sur le site Internet : <https://la-verrierie.ch>.

Le Conseil communal